



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Loi-sur-le-controle-des-effectifs-Loin-de-la-preoccupation-des-services-a-la>

Loi sur le contrôle des effectifs - Loin de la préoccupation des services à la population (SPGQ)



- Communiqués -

Date de mise en ligne : jeudi 9 octobre 2014

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 9 oct. 2014 - Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) s'oppose au projet de loi no 15 visant la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, qui devrait être déposé aujourd'hui.

Selon le SPGQ, ce projet de loi exacerbera le contrôle du Conseil du trésor sur les ministères et organismes (M/O), ce qui les obligera à rendre davantage compte de tout ce qu'ils font, autant pour les effectifs que pour les contrats de service. « En centralisant tout et en demandant plus de surveillance et de contrôle, le Conseil du trésor tend vers une hyper bureaucratization qui induira moins de marge de manoeuvre pour les M/O. Ils sont pourtant les mieux placés pour connaître les besoins de leurs clientèles, tant en région qu'en zone urbaine », mentionne le président du SPGQ, M. Richard Perron.

Le projet de loi prévoit aussi un gel d'effectifs dans les réseaux de l'éducation et de la santé, ainsi que dans les sociétés d'État - en plus de confirmer le gel d'embauche déjà en cours dans la fonction publique. Cela accroîtra la perte d'expertise des M/O, estime le SPGQ, et conduira tout droit vers d'autres commissions Charbonneau en raison d'une porte que le gouvernement ouvre à la corruption et à la collusion.

« D'importants investissements pour l'embauche de ressources supplémentaires et la formation sont primordiaux pour la reconstruction de l'expertise interne. La fonction publique devrait plutôt se montrer attractive et cesser de projeter une image négative d'employeur sans le sou », suggère le M. Perron.

Pour le SPGQ, l'embauche de ressources supplémentaires est fondamentale, car le coût de ces ressources est nettement moindre que celle du privé. Le coût journalier maximum pour un analyste expert en informatique du gouvernement est de 400 \$ (incluant salaire et avantages sociaux), tandis que le coût d'une ressource externe est au moins de 571 \$ par jour et peut facilement s'élever à 647 \$ par jour. Pire : le contribuable doit absolument savoir que pour certains domaines d'expertise, le coût d'une ressource externe peut atteindre 1 200 \$ par jour ! Or, le gel de l'embauche pourrait bien se traduire par un recours accru à la sous-traitance.

Dans son mémoire qu'il présentera le 16 octobre dans le cadre des audiences de la commission Charbonneau, le SPGQ fait le constat que la collusion et la corruption apparaissent lorsque la sous-traitance devient importante, provoquant une perte d'expertise, qui, à son tour, engendre une forte dépendance envers les firmes privées, une diminution graduelle de la concurrence et des dépassements de coûts importants.

« C'est totalement inacceptable, car, encore une fois, le gouvernement se livre à une chasse au petit gibier pour récupérer des montants insignifiants. Mais, encore une fois, il ne fait rien pour traquer les gros poissons, comme la sous-traitance dans ce qu'il est convenu d'appeler le bordel informatique », affirme Richard Perron.

L'ampleur du fiasco informatique peut se mesurer par la valeur des contrats de service en sous-traitance dans les ressources informationnelles (RI) de l'ensemble des ministères et organismes de la fonction publique québécoise, qui a grimpé de 218 millions à 778 millions de dollars entre 2003 et 2013, soit un bond spectaculaire de 257 %. En outre, le pourcentage des dépenses en RI liées à des ressources externes caracolait à 52 % dans la fonction publique québécoise en 2010-2011, tandis qu'il se maintenait entre 8 et 24 % pour les gouvernements provinciaux et les États ailleurs dans le monde de 2004 à 2008.

Loi sur le contrôle des effectifs - Loin de la préoccupation des services à la population (SPGQ)

Dans son rapport annuel déposé le 18 septembre, la protectrice du citoyen relève d'ailleurs de multiples ratés en informatique au sein de l'État qui inquiètent vivement le SPGQ. La protectrice constate que les tares informatiques de l'appareil public entraînent des erreurs coûteuses qui ont des conséquences graves pour les citoyens. Traitements de dossier interrompus, versements de crédits ou de rentes bloqués, augmentation de l'inventaire de demandes en attente : telles sont les principales déficiences induites par le bordel informatique.

« Plutôt que de viser des économies de bouts de chandelle, le gouvernement devrait se poser de sérieuses questions sur le bordel informatique. Lors d'une commission parlementaire sur l'informatique tenue à la fin de juin, les hauts fonctionnaires étaient d'ailleurs incapables de répondre aux questions des élus qui voulaient savoir combien avait coûté l'informatique durant la dernière année. C'est totalement inconcevable », conclut M. Perron.